

OBSERVATOIRE¹ DE L'UTILISATION DES ADRESSES IP AU MAROC

Situation à fin décembre 2019

¹ : Cet observatoire est publié à titre indicatif. Les données y figurant sont à considérer à titre d'information.

I. Adressage IP

1. Allocation de l'espace des adresses IP

Les blocs des adresses IP sont distribués par l'IANA² aux cinq Registres Internet Régionaux (RInR) :

- AFRINIC : (Afrique Registre Internet Régional) pour l'Afrique et l'Océan Indien.
- APNIC (Asia Pacific Network Information Center) pour l'Asie – Océanie.
- ARIN (American Registry for Internet Numbers) pour l'Amérique du Nord.
- LACNIC (Latin American and Caribbean Internet Addresses Registry) pour l'Amérique du Sud.
- RIPE NCC (Européen Network Coordination Center) pour l'Europe.

Ces RInR affectent les blocs des adresses IP aux Registres Internet Locaux (LIR : Local Internet Registry) relevant de leur zone géographique qui, à leurs tours, les assignent à des tiers (en général leurs clients). Les LIR sont généralement des opérateurs de Réseaux de Télécommunications ou des fournisseurs d'accès Internet.

Au niveau du Maroc, et à fin décembre 2019, treize (13) LIR sont déclarés auprès de l'AFRINIC: cinq (5) opérateurs de télécommunication (Cimecom, Itissalat Al-Maghrib, Médi Telecom, Société d'Aménagement et de Développement Vert (SADV) et Wana Corporate), le CNRST (Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique), la société Enterprise Services CDG, la société EXPEREO MAROC, la société N+ONE ainsi que quatre prestataires des noms de domaine **.ma** : Genius Communication, Medafrica Systems, MTDS et Pixi Media.

Par ailleurs, des entités nationales sont également membres de l'AFRINIC, dont l'ANRT.

2. Répartition chez l'AFRINIC des allocations en adresses IPv4 par pays

Jusqu'à fin décembre 2019, le Maroc détient 11%³ des plages d'adresses IPv4 allouées au niveau de l'Afrique et l'Océan Indien, et est le 3^{ème} plus grand utilisateur des adresses IPv4 en Afrique.

II. Espace des Adresses IPv4 allouées au Maroc

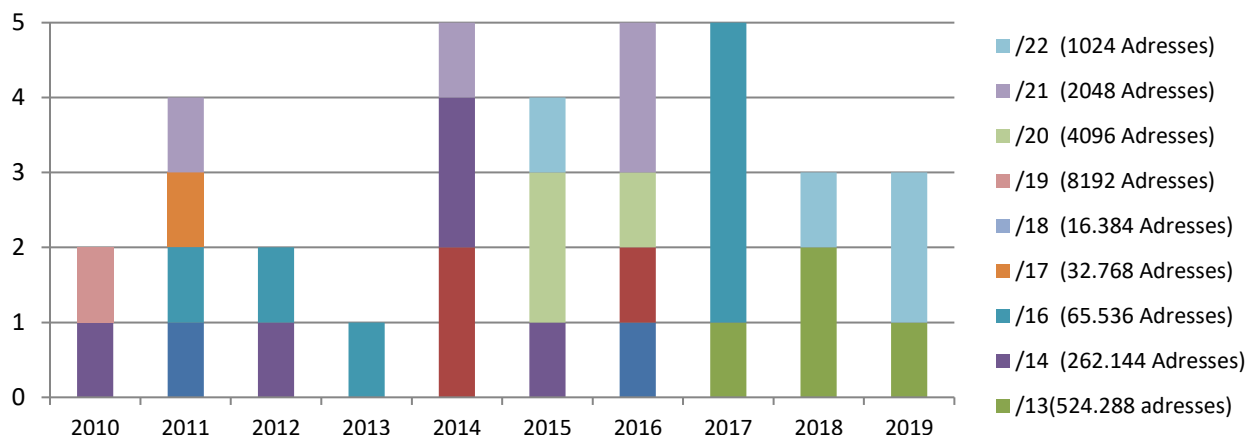
Les allocations des adresses IPv4 sont effectuées par les RInR sous forme de blocs CIDR (Classless InterDomain Routing), et chaque bloc correspond à un nombre déterminé d'adresses IPv4.

1. Répartition des allocations en adresses IPv4 par blocs

A fin décembre 2019, 50 blocs CIDR sont alloués aux LIR marocains.

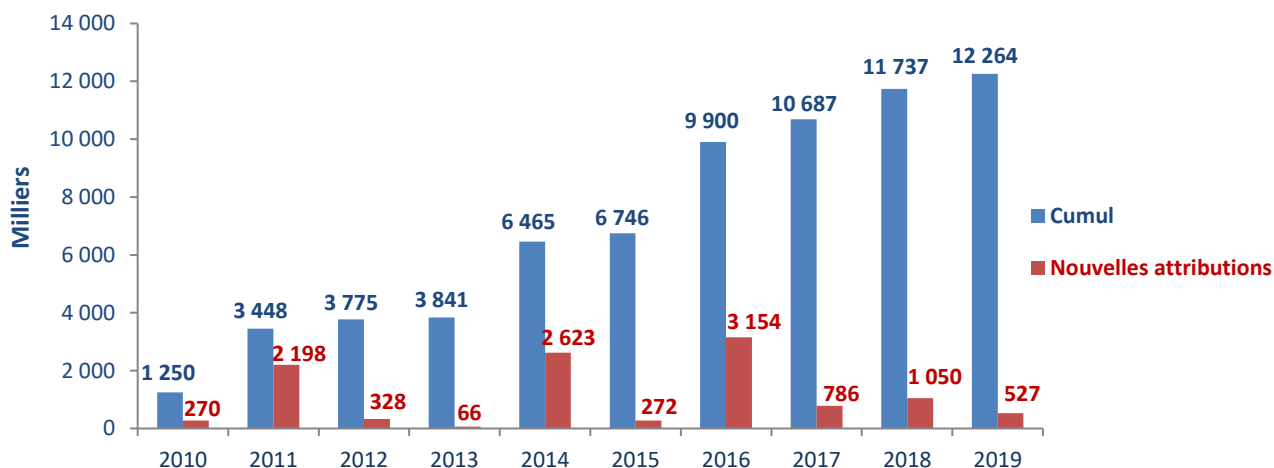
² : IANA: Internet Assigned Numbers Authority www.iana.org, est une composante de l'ICANN dont le rôle est la gestion de l'espace d'adressage IP et de nommage Internet.

³ : Source www.afrinic.net.



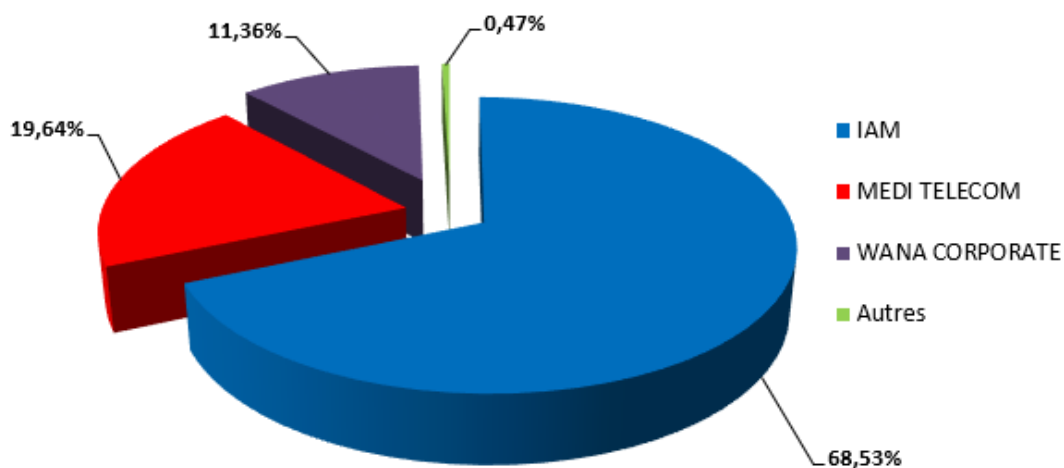
2. Evolution annuelle du nombre d'adresses IPv4 allouées

A fin décembre 2019, le Maroc totalise 12,2 millions d'adresses IPv4 attribuées.



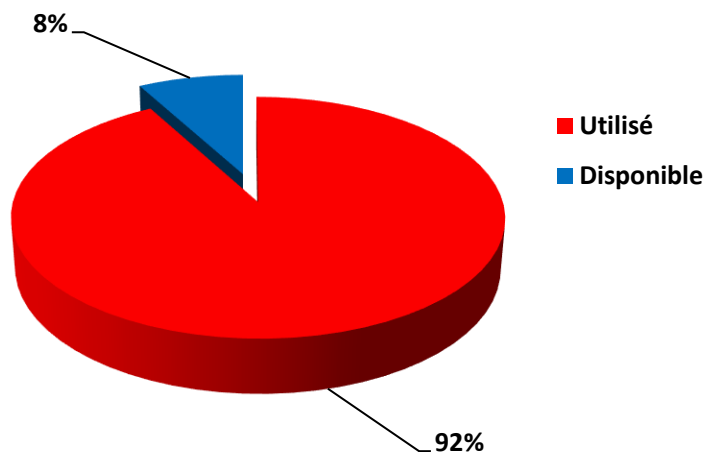
3. Répartition des adresses IPv4 entre les LIR marocains

A fin décembre 2019, les trois opérateurs globaux de télécommunication gèrent plus de 99% des adresses IPv4 allouées au Maroc.



4. Etat de consommation des adresses IPv4 chez les LIR marocains

En termes de consommation des adresses IPv4 allouées par l'AFRINIC aux principaux LIR marocains, 92% des adresses IPv4 sont effectivement utilisées à fin décembre 2019.



III. Espace des adresses IPv6 allouées au Maroc

L'IPv6 (Internet Protocol version 6) dispose d'un espace d'adressage représenté sur 128 bits, au lieu de 32 bits (cas de l'IPv4).

A fin décembre 2019, quinze (15) plages d'adresses IPv6 sont attribuées au Maroc (vs **13** à fin 2018). Cette situation est appelée à augmenter considérablement compte tenu des initiatives menées actuellement, en concertation et sous le pilotage du Ministère chargée de l'Economie Numérique, pour la sensibilisation, la formation et l'incitation à la migration vers l'IPv6.